

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

Membres présents : Mmes et MM, Dominique STOHR, Fabien ACKER, Christophe HECKMANN, adjoints au Maire, Maire délégué Béatrice HOELTZEL, Guy ALBOUI, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Michel FILLIGER, Lucienne HAAS, Christian KLIPFEL, Pierre MAMMOSSER, Rudy RENCKERT, Alfred RINCKEL, Sabine STRAUB MORITZ, Cathy WAGNER, Anne ZYTO

Membres excusés avec procuration :

Mme Suzy GENTHON donne procuration à M. Christophe HECKMANN

Mme Isabelle MULLER donne procuration à Mme Béatrice HOELTZEL

Mme Anne MATTER donne procuration à Monsieur le Maire

M. Michel MATHES donne procuration à M. Rudy RENCKERT

Mme Sylvie CULLMANN donne procuration à M. Christian KLIPFEL

Mme Claire CARRARO donne procuration à Mme Michèle CECCHINI

Secrétaire de séance : Mme Adeline GORSY-Directrice Générale des Services

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 10 juin 2025 a été envoyée aux conseillers municipaux par courriel le mardi 3 juin 2025 avec comme ordre du jour :

1. COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 07 mai 2025

2. PROJETS ET TRAVAUX

- Pôle santé
- Attribution du marché d'aménagement du square
- Projet lutte contre les coulées de boues : vente de parcelles au SDEA

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Subvention pour l'association de handball
- Subvention pour l'association RECRE'ACTION dans l'organisation de la kermesse de l'école élémentaire
- Subvention pour l'AOS

4. URBANISME

- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Soultz-sous-Forêts
Avis en vue de l'approbation
- Nouvel adressage à Hohwiller

5. RESSOURCES HUMAINES

- Heures de dimanche
- Création d'un poste d'attaché principal
- Modification de la durée hebdomadaire de service pour l'école de musique

6. AFFAIRES GÉNÉRALES

- Défense extérieure contre l'incendie
- Mise en location de la licence 4
- Création d'un syndic de copropriété pour le bâtiment 8, rue de la Saline

7. DIVERS

- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 COMPTE RENDU DES REUNIONS

• Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 mai 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf une abstention (M. Michel FILLIGER)

APPROUVE le compte rendu

• Réunions, rencontres et manifestations

15/04/2025

- Réunion avec Raymond Frank
- Signature promesse de vente rue de la bergerie avec M. Bélouriez

16/04/2025

- Réunion illuminations rond-point entrée de ville

17/04/2025

- Chasse aux œufs marché hebdo

22/04/2025

- Anniversaire Mme Kieber (90 ans)
- Commission Noël CCOF

23/04/2025

- Réunion avec M. et Mme Faul (projet pôle santé)
- Reportage pistes de descente VTT

24/04/2025

- Réunion de travail ZAC Hatten
- Réunion d'information subventions par l'Agence de l'eau

25/04/2025

- Réunion avec Axelle Pinto (projet bar éphémère)
- Réunion aménagement rond-point entrée de ville

26/04/2025

- Journée navette MTB Trail

27/04/2025

- Apéro concert sur le parvis de la Saline

28/04/2025

- Réunion un archi pour mon gîte (projet restauration gîte communal)

29/04/2025

- Assemblée Générale CCAS

30/04/2025

- Réunion parents d'élèves (problématique WC école)
- Échanges avec le Père Félix (problématique chauffage presbytère)
- Conseil communautaire

04/05/2025

- Fête des aînés

05/05/2025

- Lettre d'information migration billetterie SNCF vers les guichets de la Poste

06/05/2025

- Réunion de préparation journée citoyenne

07/05/2025

- Conseil municipal exceptionnel

08/05/2025

- Cérémonie de commémoration

09/05/2025

- Réunion Amicale franco-allemande (préparation partenariat officiel)

11/05/2025

- Fête paroissiale protestante
- Grand prix vélo de Soultz-sous-Forêts

12/05/2025

- Réunion porteur de projet extension ZAI Soultz-sous-Forêts
- Comité de pilotage risques psycho-sociaux
- Commission projet/travaux (projet square - MDMA)

13/05/2025

- Anniversaire Mme Mammosser (90 ans)
- Réunion bureau CCOF (intervention SDEA)

14/05/2025

- Échanges avec entreprise STIB (projet d'extension)
- Réunion Récré'Action (Suivi problématique toilettes école)
- Entretien professionnel (remplacement poste communication Saline)

15/05/2025

- Portes ouvertes Résidence Louise

16/05/2025

- Entretien professionnel (remplacement poste communication Saline)

17/05/2025

- Anniversaire M. Jean-Pierre Fischer (90 ans)

18/05/2025

- Apéritif concert sur le parvis de la Saline

19/05/2025

- Réunion de préparation de mariage
- Entretien professionnel (remplacement poste communication Saline)
- Échanges sur engagement citoyen avec Élus de la CEA
- Assemblée Générale Groupama à la Saline

20/05/2025

- Réunion Harmonie Concordia

21/05/2025

- Réunion communauté des paroisses avec les maires (CIPAP)

23/05/2025

- Réunion société de nettoyage école
- Spectacle de la chorale collège Outre-Forêt à la Saline

24/05/2025

- Conférence des maires PETR
- Journée citoyenne -> environ 60 personnes
- Mariage

26/05/2025

- Échanges avec Mme May (problématique rue Wolfsgarten)
- Visio Avenant travaux Hohwiller SDEA

27/05/2025

- Rencontre sportive avec l'escadron Sidi Brahim, 2ème régiment des hussards
- Réunion de bureau CCOF

28/05/2025

- Échanges M. Cartailac, Nexity (projet AFPA)
- Mariage

29/05/2025

- Anniversaire M. Claude Hauss (90 ans)

01/06/2025

- Fête de la moto

02/06/2025

- ZAC Hatten - réunion de travail avec la SAFER : présentation du rapport
- Rapport final étude Lollier (projet pôle scolaire et de la petite enfance)

04/06/2025

- Réunion de chantier Hohwiller (fossé enherbé + bassin d'orage)
- Commission grand cycle de l'eau
- Échanges avec M. Bélouriez (nettoyage terrain et finalisation achat)

06/06/2025

- Échanges avec M. Jean-Marc Schmitt (préparation inauguration pistes cyclables)
- Réunion de bureau Amicale des maires

08/06/2025

- Journée récréative de la boule d'or au parc du Bruehl

09/06/2025

- Réunion avec Mme Guth (remplacement des ATSEM)
- Réunion du Conseil Municipal

10/06/2025

-A partir du 13 juin prochain, Mme Stella MARTIN ne sera plus présidente de l'association des parents d'élève REREAC'TION.

POINT 2 PROJETS ET TRAVAUX

- Pôle santé

Une proposition de convention d'engagement a été faite au porteur de projet qui doit la faire valider par son notaire.

La commune est dans l'obligation de produire les diagnostics pré vente dans le cadre du projet. De plus il est nécessaire de faire un nouveau découpage parcellaire pour procéder à la vente.

Le principal acquéreur dans le cadre du pôle santé à confirmer son intérêt par écrit et a déposé un cahier des charges auprès du promoteur.

- Attribution du marché d'aménagement du square

Une consultation a été lancée le 16 mai 2025 pour les travaux d'aménagement du square à l'arrière de la médiathèque.

La consultation a été menée selon la procédure adaptée prévue par le Code de la Commande Publique. Le marché est divisé en deux lots :

- Aménagement square, pour une estimation maîtrise d'œuvre de 58.000€ HT
- Mobilier, pour une estimation maîtrise d'œuvre de 14.100€ HT pour la tranche ferme, 5.000€ HT pour la tranche optionnelle 1 (banquette) et 19.000€ HT pour la tranche optionnelle 2 (assise circulaire)

La date limite de réception des offres a été fixée au 5 mai 2025. Deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offre.

L'ensemble des candidatures a été jugé recevable. S'agissant des offres, aucune n'a été éliminée au regard des cas prévues par le Code de la Commande Publique.

Les offres ont été évaluées selon les critères prévus au Dossier de Consultation des Entreprises :

- Critère « prix » pondéré à 50%
- Critère « valeur technique » pondéré à 50%

Ci-dessous la synthèse de l'évaluation des offres :

○ **Lot 1 « Aménagement square de la médiathèque »**

Soumissionnaire	Prix (en € HT)	Note prix	Note technique	Note totale	Classement
HEIBY	49.122,80	10,00	10,00	20,00	1
ID VERDE	58.958,34	8,33	6,00	14,33	2

○ **Lot 2 « mobilier »**

Soumissionnaire	Prix (en € HT)	Note prix	Note technique	Note totale	Classement
HEIBY	34.832,00	7,57	10,00	17,57	1
ID VERDE	26.379,82	10,00	6,00	16,00	2

Compte tenu de ses éléments et des rapports d'analyse des offres joints en annexe, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché.

VU le Code de la Commande Publique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre, et sous le contrôle du maître d'ouvrage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer l'ensemble des lots de la façon suivante :

N° lot	Libellé lot	Candidat retenu	Montant des tranches fermes (€ HT)	Montant des tranches optionnelles (€ HT)
1	Aménagement square médiathèque	HEIBY	49.122,80	0,00
2	Mobilier	HEIBY	13.447,00	21.385,00

AUTORISE M. le Maire à signer les documents contractuels et à notifier les marchés aux entreprises retenues

- Projet lutte contre les coulées de boues : vente de parcelles au SDEA

Le quorum n'est pas atteint pour ce point il est nécessaire de le reporter à la prochaine séance.

POINT 3 AFFAIRES FINANCIÈRES

- Subvention de fonctionnement au Handball Club Soultz-sous-Forêts

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de fonctionnement du Handball Club de Soultz-sous-Forêts / Kutzenhausen pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT les critères d'octroi d'une subvention et les montants associés, à savoir une participation communale à la licence des jeunes de moins de 18 ans de 16,58€ / licencié ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive du handball Club de Soultz-sous-Forêts / Kutzenhausen d'un montant de 1.160,54€

PRÉCISE que la subvention sera imputée en 65748 « Subvention de fonctionnement – autres personnes de droit privé »

- Subvention pour l'association RECRE'ACTION dans l'organisation de la kermesse de l'école élémentaire

L'association RECRE'ACTION sollicite la commune pour une participation financière dans la mise en œuvre des animations pour la kermesse de l'école élémentaire.

En effet un devis à hauteur de 770 euros HT a été réceptionné pour l'installation d'une structure gonflable dans la cour de l'école élémentaire sur la journée du 27 juin 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'association RECRE'ACTION pour l'organisation de la kermesse de l'école élémentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

REFUSE le versement d'une de subvention de l'association RECRE'ACTION

PRÉCISE que le financement des activités l'année passée a été validé car l'évènement concernait l'ensemble des élèves des écoles de la commune et non pas une seule kermesse. Les kermesses 2025 qui ont déjà eu lieu n'ont pas eu de financement la commune.

- Subvention de fonctionnement à l'association des œuvres scolaires de Wissembourg

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de fonctionnement de l'AOS de Wissembourg pour l'année scolaire en cours afin de proposer des sorties culturelles, du matériel pédagogique et sportif, l'organisation des transports des sorties "ski", la subvention des classes transplantées, ainsi que des rencontres sportives de secteur, pour les écoles du territoire ;

CONSIDÉRANT les critères définis par l'AOS, à savoir un montant de 2€ par enfant, les écoles de Soultz-sous-Forêts comptabilisant un total de 254 élèves ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association des œuvres scolaires de Wissembourg d'un montant de 508,00€ ;

PRÉCISE que la subvention sera imputée en 65748 « Subvention de fonctionnement – autres personnes de droit privé »

POINT 4 URBANISME

- Révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Soultz-sous-Forêts
Avis en vue de l'approbation

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

La révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Soultz-sous-Forêts a été engagée par délibération du conseil communautaire le 14 décembre 2022 afin de permettre l'implantation d'une installation de forage géothermique dans un secteur actuellement classé en zone AA dans le PLU.

Conformément au décret n°2021-1354 du 13 octobre 2021 qui a réformé l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, la Communauté de communes a décidé par délibération du conseil communautaire du 20 septembre 2023 de réaliser une évaluation environnementale de la révision allégée n°1 du PLU de Soultz-sous-Forêts. Elle a pris la

forme d'une évaluation environnementale commune avec la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (DAOTM) et d'exploitation d'une ressource géothermique à Soultz-sous-Forêts portée par le Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) « Exploitation Minière de la Chaleur » (EMC).

La révision allégée du PLU de Soultz-sous-Forêts a fait l'objet, tout au long des études, d'une concertation avec le public, d'échanges avec les personnes publiques associées et de travaux en collaboration. La concertation s'est terminée le 24 janvier 2024, lors du conseil communautaire tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLU de Soultz-sous-Forêts.

Le projet de révision allégée n°1 arrêté a ensuite fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées et la commune de Soultz-sous-Forêts, le 4 avril 2024 au siège de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt. La DDT 67 et le PETR d'Alsace du Nord étaient représentés à cette réunion ; les autres PPA ont transmis leur avis par courrier électronique. Le projet de révision allégée a obtenu l'adhésion de l'ensemble des autorités sollicitées. Le détail des avis et observations recueillis, ainsi que les réponses proposées par la Communauté de communes, figurent dans le tableau joint en annexe.

Le projet de révision allégée n°1 arrêté a également fait l'objet d'un avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Bas-Rhin (CDPENAF) qui a rendu son avis par courrier le 12 avril 2024.

Le projet de révision allégée n°1 du PLU de Soultz-sous-Forêts a ensuite fait l'objet d'une enquête publique unique portant d'une part sur le projet de révision allégée et d'autre part sur la DAOTM. Cette enquête publique unique, d'une durée de 33 jours, s'est tenue du lundi 19 août 2024 au vendredi 20 septembre 2025 conformément à l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2024. Le commissaire enquêteur a tenu 4 permanences, 2 en mairie de Soultz-sous-Forêts et 2 au siège de la Communauté de communes de l'Outre Forêt. Le dossier d'enquête publique était consultable au siège de la Communauté de communes de l'Outre Forêt, en mairie de Soultz-sous-Forêts ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes. Le public a pu formuler ses observations soit en les consignant dans l'un des registres papiers dédiés à cet effet, soit par courrier, soit par voie électronique. Le commissaire enquêteur n'a recensé qu'une seule observation du public relevant du projet de révision allégée n°1 du PLU de Soultz-sous-Forêts. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du PLU de Soultz-sous-Forêts.

Suite à l'enquête publique unique, la Communauté de Communes approuvera la révision allégée n°1 du PLU de Soultz-sous-Forêts lors de la prochaine réunion du conseil communautaire qui est prévue le 9 juillet 2025. À cette occasion, il sera encore possible d'apporter des adaptations au dossier, pour répondre aux avis et observations recueillis, sans remettre en cause son économie générale. Le détail des avis et observations recueillis, ainsi que les réponses proposées par la communauté de communes, figurent dans le tableau joint en annexe.

Le projet de DAOTM a été autorisé par arrêté préfectoral le 15 mai 2025, autorisant l'ouverture de travaux miniers, par le GEIE Exploitation Minière de la Chaleur (GEIE), de forage d'un doublet d'exploitation géothermique profond et de tests des puits, dans le cadre du projet « OPS4 », sur le territoire de la commune de Soultz-sous-Forêts.

Conformément au code général des collectivités territoriales, l'avis de la commune est requis préalablement à l'approbation la révision allégée n°1 du PLU de Soultz-sous-Forêts par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur son avis.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-57 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord approuvé le 24/05/2025 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de Soultz-sous-Forêts approuvé le 06/09/2012, modifié le 21/12/2016, le 19/09/2018, le 20/03/2019 et le 01/12/2020,
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14/12/2022 arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et ses communes membres pour la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Soultz-sous-Forêts ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14/12/2022 prescrivant la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Soultz-sous-Forêts, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20/09/2023 décidant de réaliser une évaluation environnementale et fixant les modalités de la concertation avec le public ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune Soultz-sous-Forêts en date du 15/01/2024 émettant un avis favorable pour l'arrêt de la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24/01/2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Soultz-sous-Forêts ;
- Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint en date du 04/04/2024 ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Surbourg en date du 21/03/2024 émettant un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Soultz-sous-Forêts et à l'étude environnementale commune avec le projet géothermique ;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Soultz-sous-Forêts en date du 11/04/2024 émettant un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Soultz-sous-Forêts et à l'étude environnementale commune avec le projet géothermique ;

- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Betschdorf en date du 22/04/2024 émettant un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Soultz-sous-Forêts et à l'étude environnementale commune avec le projet géothermique
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 03/07/2024 prescrivant l'enquête publique unique relative à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Soultz-sous-Forêts et à la DAOTM ;
- Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 15/05/2025 autorisant l'ouverture de travaux miniers sur le territoire de Soultz-sous-Forêts
- Vu le projet de révision allégée n°1 du PLU de Soultz-sous-Forêts transmis pour avis le 02/06/2025 avant approbation ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient d'apporter au dossier les adaptations exposées ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL : à l'unanimité

DÉCIDE :

de donner un avis favorable à l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU de Soultz-sous-Forêts par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, avec les adaptations exposées.

DIT QUE :

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

- **Nouvel adressage à Hohwiller**

Monsieur le Maire explique que les propriétaires du 6 rue de Reimerswiller à Hohwiller souhaite mettre en vente une maison sur leur propriété.

Il est nécessaire d'attribuer un nouveau numéro à cette maison



VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT, la nécessité d’attribuer un nouveau numéro de rue ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de numéroté la nouvelle construction par le numéro 4A rue de Reimerswiller à Hohwiller à 17 voix pour (dont 5 par procuration), 4 voix contre (dont une procuration, proposition du 6A) et deux abstentions

- **DIA**

8/2025

Réception : 28 avril 2025

Propriétaire : Ville de Sultz-sous-Forêts

Terrain : Rue de la Bergerie

Section 05 – Parcelles 205/62 et 207/63

Acquéreur : Monsieur Cédric BAILLET et Guillaume BELOURIEZ

9/2025

Réception : 14 mai 2025

Propriétaire : Monsieur Alfred MULLER / Monsieur Ernest MULLER /
Monsieur Georges MULLER / Madame Fanny KLIN

Terrain : 14, rue de Seltz

Section 10 - parcelle 128 / Section 37 – parcelle 194/16

Acquéreur : Monsieur Steve EHLES

10/2025

Réception : 22 mai 2025

Propriétaire : Madame Sophie WENDLING née DANGLER

Terrain : 6, rue Hubweg

Acquéreur : Monsieur et Madame Laurent HENTZ

11/2025

Réception : 5 juin 2025

Propriétaire : Ville de Soultz-sous-Forêts

Terrain : Lieudit Rosenweg – Hohwiller (S.211-15 / P.266/50)

Acquéreur : SDEA

12/2025

Réception : 5 juin 2025

Propriétaire : Monsieur Emmanuel BECKER

Terrain : 6, rue de Reimerswiller – Hohwiller (S.211-02 / P.82/7)

Acquéreur : Madame Audrey TIMMEL-SCHAUER

POINT 5 RESSOURCES HUMAINES

- **Heures de dimanche**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le relevé des heures effectuées par les agents les dimanches.

Mai 2025

Services techniques

Agent	Grade	DHS	Heures supplémentaires de dimanche
KOCHER Patricia	Adjoint technique	20H	4 mai 2025 3h00 Total 3h00

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi de 1984 portant création du statut de la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT, la nécessité de l'intervention des agents en astreinte ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE les heures supplémentaires et complémentaires comme détaillées ci-dessus

AUTORISE le paiement sur la rémunération

- **Création d'un poste d'attaché principal**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi de 1984 portant création du statut de la fonction publique territoriale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'attaché principal à temps complet à compter du 1er juillet 2025 pour les fonctions de directrice générale des services

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, à savoir :

Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 732 indice majoré : 610

AUTORISE Monsieur le Maire a procédé à l'avancement d'échelon

- **Modification de la durée hebdomadaire de service pour l'école de musique**

Pour assurer le fonctionnement de l'école de musique municipale de pour l'année 2024/2025 et tenir compte des effectifs des élèves 1 modifications doit être actée au 22/04/2025 (3ème trimestre) :

- o Dans la discipline « violon » la durée de service passe de 8h à 7h30

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELO N
Assistants d'enseignement artistique non titulaires			
Violon	7h30	IB 3401 -IM 376	4

(Depuis le 1^{er} octobre 2022 les élèves ont l'opportunité d'opter pour 45 minutes d'enseignement).

Les déclarations de vacance de postes sont effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le professeur ayant accepté le changement de durée hebdomadaire de service

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi de 1984 portant création du statut de la fonction publique territoriale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistiques, telle que proposée

AUTORISE le Maire à signer les contrats.

POINT 6 AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Défense extérieure contre l'incendie**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10 ;

Vu le décret n ° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du Bas-Rhin

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de Soultz-sous-Forêts sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du Maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de Soultz-sous-Forêts ;

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, suite à la présentation faite par M. le Maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, **charge** à l'unanimité M. Le Maire à :

- ✓ rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ;
- ✓ faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression, et s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés ;
- ✓ faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression par le SDEA à une périodicité de tous les 3 ans
- ✓ réaliser des conventions avec les propriétaires de PEI privés.

- ✓ réaliser la convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation à titre gratuit du logiciel CR plus pour la gestion des points d'eau incendie appartenant au Service D'incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS 67)

- Mise en location de la licence 4

La commune dispose d'une licence 4 pour l'exploitation de restauration sur place et de débit de boissons.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer cette licence à la société AP EVENTS dans le cadre du restaurant éphémère qui sera installé place du Général de Gaulle durant l'été 2025.

Monsieur le Maire propose de louer la licence 4 communale Mme Axelle PINTO exploitante de la société qui est désignée comme exploitante de la licence 4 communale de Soultz-sous-Forêts.

Placer la chambre froide sur les places de parking à côté des WC public sur le place du Général De Gaulle

La licence sera louée du 22 juin 2025 au 16 août 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriale

VU le Code du commerce

VU l'arrêté de Monsieur le Maire de Soultz-sous-Forêts autorisant l'exploitation du restaurant éphémère au profit de AP EVENTS

VU le bail commercial en date entre la société AP EVENTS et la commune de Soultz-sous-Forêts

CONSIDÉRANT la volonté de la société AP EVENTS d'exploiter la licence 4 de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la location de la licence 4 au profit de la société AP EVENTS

DÉSIGNE Mme AXELLE PINTO comme exploitante de la licence 4 communale du 22 juin 2025 au 16 août 2025

FIXE le prix à hauteur de 25 euros par semaines, toutes semaines entamées sont dues.

APPROUVE la mise en place du restaurant éphémère PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE à Soultz-sous-Forêts

AUTORISE Monsieur le Maire a signé l'ensemble des documents s'y afférents

Il est nécessaire de mettre en place une tarification particulière pour l'utilisation de l'espace public par un droit de place.

VU le Code Général des Collectivités Territoriale

VU le Code du commerce

VU l'arrêté de Monsieur le Maire de Soultz-sous-Forêts autorisant l'exploitation du restaurant éphémère au profit de AP EVENTS

VU le bail commercial en date du 10.06.2025 entre la société AP EVENTS et la commune de Soultz-sous-Forêts

CONSIDÉRANT la volonté de la société AP EVENTS d'exploiter la licence 4 de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la tarification par forfait pour le droit de place, à un montant de 500 € pour la durée de la location

AUTORISE Monsieur le Maire a signé l'ensemble des documents s'y afférents

- **Création d'un syndic de copropriété pour le bâtiment 8, rue de la Saline**

La société JLL Work Dynamics missionnée par la société Orange a demandé à la commune la création d'une copropriété pour la gestion du bâtiment situé 8 rue de la Saline.

En effet la commune est propriétaire de l'espace à l'étage et la société Orange de l'espace au rdc.

Il est nécessaire de procéder à la création d'un syndic de copropriété pour gérer les parties communes, l'entretien du bâtiment et la gestion des charges.

De ce fait, il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune et ses intérêts dans le syndic de copropriété.

En date du 25.03.2025, la société JLL Work Dynamics a adressé une proposition de devis pour attribuer la gestion du syndic à une société extérieur :

- Société Septime (Paris) : 2 200,00 € HT/an ;
- Société Bitz Immobilier (Haguenau) : 2 083,33 € HT/an.

Il est proposé au conseil municipal de créer le syndic de copropriété pour le bâtiment au 8 rue de la Saline, de désigner un membre du conseil comme représentant et d'attribuer la gestion du syndic à une société extérieur (car la commune ne peut pas être gestionnaire du syndic).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création du syndic
- **DÉSIGNE** Monsieur Guy ALBOUI comme représentant de la commune dans le syndic
- **DEMANDE à voir d'autres devis**

POINT 7 DIVERS

- **Prochaines réunions et manifestations**

12/06/2025 : Conseil d'école maternelle

15/06/2025 : Inauguration des pistes cyclables à Seebach

17/06/2025 – Conseil d'école élémentaire – Conseil d'Administration AMF67

21/06/2025 : fête de la musique

24/06/2024 : Passation de commandement – Réunion Sivu piscine

26/06/2025 : Réunion syndicat du collège (planning occupation gymnase)
28 et 29/06/2025 : fête médiévale au parc du Bruehl
06/07/2025 : Remue-Ménage au parc du Bruehl
07/07/2025 : prochaine réunion du conseil municipal
08/07/2025 : Réunion CCID
12/07/2025 : Inauguration des pistes cyclables à Soultz-sous-Forêts

La séance est levée à 22h35